AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DL 12-8-77 10/880

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 159

11 AOUT 1977

VIGNES

VERS DE LA GRAPPE

La plupart des postes de piégeage continuent d'enregistrer quotidiennement des captures qui sont plus ou moins nombreuses.

Par contre, les sondages effectués montrent que les pontes sont très peu nombreuses ; cependant quelques oeufs ont été déposés dans certaines situations habituellement très infestées. Les premières pénétrations viennent même d'être observées.

En conséquence, un traitement contre les vers de la grappe ne se justifie pas dans la plupart des vignes. Seuls les secteurs habituellement très infestés peuvent faire l'objet d'un traitement au cours de la semaine prochaine mais il est vivement conseillé de faire des sondages avant de prendre une décision d'intervention.

MILDIOU

Les nouvelles taches de mildiou consécutives aux pluies de la fin du mois de Juillet sont maintenant toutes apparues. Elles sont parfois nombreuses dans les vignes où le mildiou était déjà présent.

Depuis le 1er Août, l'absence de pluie n'a pas permis qu'il y ait de nouvelles contaminations et le traitement effectué au début du mois d'Août demeure encore assez efficace. Cependant la végétation est toujours active et les nouvelles feuilles ne sont pas protégées.

En conséquence, dans les vignes où la maladie existe, un traitement devra être effectué au début de la semaine prochaine. En l'absence de maladie, le traitement pourra être différé jusqu'à l'annonce des prochaines pluies.

BLACK-ROT

Sur toutes les vignes situées dans les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral, il est nécessaire d'adapter les doses du traitement contre le mildiou pour assurer une protection contre le Black-rot.

OIDIUM

Cette maladie se manifeste actuellement sur grappes. Sur les cépages sensibles, il convient donc de profiter du traitement contre le mildiou pour lutter contre l'oïdium.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les captures de papillons sont variables suivant les postes de piégeage : elles sont nulles, faibles ou parfois assez importantes.

Dans les situations où les captures sont soutenues, des pontes ont été déposées et une intervention devra être réalisée au début de la semaine prochaine. Cette intervention n'est conseillée que dans les vergers où des pénétrations ont été observées avant le 20 Juillet et dans les situations où il y a des risques de voisinage constitués par des arbres non protégés ou insuffisamment traités. Dans les autres situations, il est inutile d'intervenir.

P./..2

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

PSYLLES

Des populations de psylles parfois très importantes sont observées dans un certain nombre de vergers. Il est nécessaire de les combattre. Il est rappelé qu'il est obligatoire de respecter rigoureusement la législation concernant les délais d'emploi des pesticides avant récolte. Les produits utilisables sont les suivants :

Produits	Dose/hl	Délai d'emploi
Azinphos méthyl	40 g	15 jours
Méthidathion	30 g	15 jours
Monocrotophos	30 g	42 jours
Phosmet	50 g	15 jours
Vamidothion	50 g	30 jours
Association de Parathion + Phosalone	30 g + 39 g	15 jours

ACARIENS

Il est conseillé de surveiller les vergers afin d'intervenir **contre les** adultes s'il y a lieu, ceci pour empêcher le début des pontes d'hiver qui commencent généralement vers la mi-Août.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Cette année, en raison des conditions climatiques, les risques d'infection par les gloeosporioses sont assez importants. En conséquence, deux traitements sont nécessaires : le premier 30 à 40 jours avant la cueillette, le deuxième une semaine avant la récolte. Les fongicides utilisables sont les suivants : BENOMYL (30 g/hl) - CARBENDAZIME (30 g/hl) - METHYLTHIOPHANATE (70 g/hl).

MILDIOU — POMMES DE TERRE

Avec l'absence de pluie depuis le 1er Août, le traitement conseillé dans le précédent bulletin assure encore une certaine efficacité. Pour les variétés tardives, non irriguées, un traitement n'est donc pas actuellement nécessaire.

Dans les cultures où la tubérisation est terminée, un défanage peut être utile pour éviter d'éventuelles attaques sur tubercules et pour faciliter la récolte. Les produits utilisables sont les suivants : CHLORATE DE SOUDE (20 à 30 kg/ha suivant le développement de la végétation) - DINOSEBE (2,5 kg/ha) - DNOC huileux (5,2 kg/ha) - DIQUAT (1 kg/ha). Pour les modalités d'application, il convient de suivre les indications données par les fabricants.

OIDIUM - CERCOSPORIOSE - NOCTUELLES — BETTERAVES

Les indications données dans le précédent bulletin restent valables.

En ce qui concerne la Cercosporiose, la liste des produits utilisables est la suivante : BENOMYL (150 g/ha) - CARBENDAZIME (150 g/ha) - THIABENDAZOLE (100 g/ha) - Association MANEBE + METHYLTHIOPHANATE (1000 g + 500 g/ha).

TEIGNE DU POIREAU — CULTURES LEGUMIERES

Un traitement contre ce ravageur est conseillé au cours de la semaine prochaine. Il convient de choisir l'un des insecticides indiqués dans le bulletin du 6 Juillet.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P142